

## Procès-verbal du Conseil d'école n°1

**-Mardi 19 novembre 2024- 18 h**

**Présents :**

<b>Directrice</b>	Mme Delivet Stéphanie
<b>Enseignantes</b>	Mme GASPON Sabrina, Mme DIOP Oumou, Mme CHAURAND Marjorie, Mme PAIMBLANC Marianne, Mme MAZUCOTELLI Véronique, Mme CARREIRA Johanna, Mme DURAN Monique, Mme BUGEIA Chanmany, Mme Humbert Mathilde
<b>Parents représentants</b>	Mme GUETTA Samantha, Mme MUNUERA Monica, Mme GINS Jennifer, Mme BIRS Carole, Mme ECHIARD Mélody, Mme ABENSOUR Laura, Mme SOTTOVIA Marie, M LEVY Julien, Mme BEZIZ Léa, Mme BELIZI MASSIN Gwenaelle, Mme DAMOIS Floriane
<b>Mairie</b>	Mme MAGUET Virginie
<b>Directrice Centre de loisirs</b>	Mme MONTOYA Maëva
<b>DDEN</b>	Mme ROBIN Anne-Marie

### Ordre du jour :

1. Tour de table et présentations
2. Elections des représentants de parents 2024-2025
3. Rentrée scolaire 2024
- 4 . Présentation du RASED et de l'équipe d'animation
5. Vote du règlement intérieur
6. Santé à l'école
7. Restauration, panier-repas
8. PPMS et exercice incendie
9. Communication et rencontres parents/professeurs
10. Projets de classe / d'école
11. Suivi des travaux
12. Bilan de la coopérative 2023-2024

1. Tour de table des participants
2. Elections des représentants de parents 2024-2025

Résultat des élections du vendredi 11 octobre 2024 : Les parents d'élèves ont été appelés à élire leurs représentants (vote par correspondance)

Postes à pourvoir	<b>9</b>
Postes pourvus	<b>9</b>
Nombre de suppléants	<b>2</b>
Nombres d'inscrits	<b>423</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>239</b>
Taux de participation	<b>59,57 %</b>

<b>Parents représentants élus pour l'année 2024-2025</b>		
<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Classe</b>
GUETTA	Samantha	PS1 / GS9
MUNUERA	Monica	GS9
GINS	Jennifer	PS1 / GS8
BIRS	Carole	GS7
ECHIARD	Mélody	GS9
ABENSOUR	Laura	MS5
SOTTOVIA	Marie	GS7
LEVY	Julien	MS6
BEZIZ	Léa	MS6
BELIZI MASSIN	Gwenaelle	PS1
DAMOIS	Floriane	PS3

Le rôle des parents élus :

- Les représentants des parents siègent lors des 3 conseils d'école.
- Ils facilitent la communication entre les familles et l'école et peuvent relayer des propositions.

Communication des parents représentants :

- L'affichage d'un trombinoscope des représentants sera réalisé et affiché dans le hall d'entrée.
- Boîte mail dédiée : [rpe.maternelle.musset@gmail.com](mailto:rpe.maternelle.musset@gmail.com)
- Un panneau d'affichage sera mis à leur disposition.

3. Rentrée scolaire 2024 :

- Les classes, les enseignants :

L'école maternelle se compose de 9 classes. Le nombre d'élèves inscrits à ce jour est de 232 élèves.

Les 9 classes de l'école :

	<b>CLASSES</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Enseignants</b>
1 <sup>er</sup> étage	PS1	25	Mme Gaspon Sabrina
	PS2	26	Mme Humbert Mathilde (Lundi-Mardi) Mme Delivet Stéphanie (Jeudi-Vendredi)
	PS3	26	Mme Diop Oumou
	GS7	27	Mme Chaurand Marjorie
2 <sup>ème</sup> étage	MS4	24	Mme Paimblanc Marianne
	MS5	25	Mme Mazucotelli Véronique
	MS6	25	Mme Carreira Johanna
	GS8	28	Mme Bugeia Chanmany
	GS9	26	Mme Duran Monique

Notre école fait partie du Dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Etrangère). Nous avons avec une enseignante qui pilotera ce projet avec la directrice : Mme Carreira Johanna

#### **4 . Présentation du RASED et de l'équipe d'animation**

Le RASED est le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté.

- la psychologue de l'éducation nationale qui assure le suivi psychologique des élèves : Mme Barathieu Pauline
- un enseignant spécialisé (aide à dominante pédagogique) qui s'occupe des difficultés dans les apprentissages scolaires : Gwen Sanchez
- un enseignant spécialisé (aide à dominante rééducative) qui s'occupe des problèmes liés aux rapports de l'élève avec l'école, davantage basés sur le "métier d'élève" : Anne BRODIN

Pour notre école vous pouvez contacter la psychologue de l'éducation nationale, Mme Barathieu Pauline : Tel : 01 47 30 91 99 / Mail : [pauline-sophie.barathieu@ac-versailles.fr](mailto:pauline-sophie.barathieu@ac-versailles.fr)

Mme Montoya Maëva est la directrice du centre de loisirs avec Mme N GUYEN Ambre au poste de directrice adjointe. L'équipe d'animation est composée de 15 animateurs : 6 animateurs en petite section, 5 animateurs en moyenne section et 4 animateurs en grande section.

L'équipe a été renforcé fin septembre car l'effectif d'élèves accueillis au centre de loisirs a augmenté par rapport à l'année dernière. (En moyenne l'année dernière il y avait 120 enfants et actuellement il y en a en moyenne 153)

L'équipe d'animation est désormais au complet et fixe.

#### **4. Vote du règlement intérieur**

1 ajout dans l'onglet de l'utilisation des locaux est proposé par la directrice.

Le règlement a été adopté par le conseil d'école. Le règlement sera mis sur le blog de l'école et un lien sera donnée aux parents pour le consulter. Un document sera à signer pour vérifier que tout le monde a pris connaissance du règlement.

La directrice rappelle que les parents doivent arriver **entre 8 h 20 et 8 h 30** à l'accueil du matin. A partir de 8h35 les parents de petites sections ne pourront plus accompagner leurs enfants dans la classe. Une ATSEM ou la directrice montera avec un petit groupe pour les accompagner dans leurs classes respectives.

Les maîtresses rappellent que le temps de classe démarre dès 8h20 et que les enfants retardataires se voient pénalisés et pénalisent les enfants déjà présents.

Pour la sortie, la directrice rappelle également que la **sortie est à 11 h 30 précises et à 16 h 15 précises** également.

Il est impossible et ingérable d'avoir des parents qui restent au-delà de ces horaires dans les locaux pour des raisons de sécurité. De même il est **INTERDIT** aux parents d'accéder au centre de loisirs par le couloir le reliant à l'école mais uniquement en faisant le tour par l'extérieur et ce même pour un oubli de manteau, écharpe, etc.

Par ailleurs, si les enfants non inscrits au goûter ne sont pas récupérés à 16h40 ils seront systématiquement envoyés au goûter au centre de loisirs et ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h20.

Les parents signalent les difficultés d'horaires identiques de sortie entre les écoles élémentaire et maternelle.

Si vous avez un rendez-vous avec une maitresse, la gardienne sera informée et les modalités du rendez-vous se mettront en place.

**ATTENTION : les oubli de badge mettent en difficulté l'équipe encadrante mais aussi et surtout les enfants, il est donc rappelé aux parents que le badge est OBLIGATOIRE tous les jours pour les enfants se rendant au déjeuner et/ou au goûter. De même il est nécessaire d'en avertir les enfants le matin qui le transmettent à leur enseignant.**

#### **5. Santé à l'école**

L'infirmière municipale rattachée à notre école est Mme Paolozzi Léa. Elle s'occupe des PAI, des trousse à pharmacie, elle peut également soigner les élèves et prendre contact avec les parents si besoin. Elle s'occupe également des panier-repas mis en place depuis la rentrée.

Les parents peuvent contacter l'infirmière municipale par mail : [lpaozzi@ville-levallois.fr](mailto:lpaozzi@ville-levallois.fr)

Le médecin de l'éducation nationale rattaché à notre école est le Dr RODALLEC Nathalie.

Elle vient lors des visites médicales en grande section et elle peut être sollicitée selon les besoins et le suivi des élèves. Elle vérifie également les PAI avec l'infirmière municipale.

La directrice rappelle qu'il est interdit de donner des médicaments aux enfants sans la mise en place d'un PAI.

Les parents demandent dans quel cas on prévient les parents lorsqu'il y a des accidents dans l'école.

La directrice répond que les parents sont prévenus en cas de choc à la tête et de blessures visibles pour éviter l'inquiétude lorsque les parents récupèrent leur enfant.

## **6. Restauration, panier-repas**

Lors de la restauration scolaire, il y a deux services.

Au 1<sup>er</sup> service ce sont les enfants de PS et MS qui sont servis, et au 2<sup>ème</sup> service les enfants de GS.

Depuis cette année, les parents ont la possibilité d'expérimenter les paniers repas : chaque enfant emmène chaque jour son repas préparé par les parents et pris lors du déjeuner au centre de loisirs. Ils sont déposés chaque matin et récupérés chaque soir.

Les parents d'enfants utilisant les paniers repas ne sont pas facturés (ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes où les parents sont facturés du fait que cela mobilise des animateurs) mais réservent quand même pour leurs enfants (puisque'ils sont présents).

Pour la mise en place des panier-repas le réfectoire a été doté d'un micro-onde supplémentaire et d'un réfrigérateur pour stocker les panier-repas.

Une dizaine d'enfants les utilisent en maternelle, avec ce nombre les animateurs ne rencontrent pas de difficultés particulières dans la mise en place du dispositif.

Mme Maguet nous informe que la mairie après ces trois premiers mois constate une demande plus importante en élémentaire qu'en maternelle.

L'expérimentation a été initiée sur les groupes scolaires de Musset et de Ravel.

Les parents s'emparent de cette expérimentation et par conséquent deux autres groupes scolaires s'ajoutent dans le dispositif à partir de janvier et la mairie décidera fin 2025 de la perpétuation du dispositif.

Il y a une distinction entre PAI (Protocole d'Accueil Individualisé allergies,...) et Panier-repas et ils n'ont pas le même matériel afin de les différencier facilement. Le renouvellement se fait tacitement tous les mois.

La réservation est également obligatoire car l'enfant doit être pris en charge par l'équipe d'animation. Pour se désinscrire il suffit d'envoyer un mail à l'infirmière pour l'en informer.

#### **7. PPMS et exercice incendie**

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 18 octobre 2024 à 10 h. Tous les élèves étaient rangés dans la cour en moins de 3 minutes. La directrice doit vérifier qu'elle a bien en sa possession la clé du portail qui donne accès aux pompiers.

Un exercice PPMS attentat-intrusion a été réalisé le mardi 5 novembre 2024 à 9 h. L'équipe enseignante s'est donc posé la question où se cacher selon là où on se trouve. Une classe était au RDC dans la salle de motricité et la salle la plus sécurisée était le local entretien. L'équipe a pu remarquer qu'il manquait une pièce où la gardienne et la directrice pourraient se mettre à l'abri. La directrice demandera au service technique s'il est possible d'avoir un verrou à l'intérieur des toilettes adultes du RDC.

La visibilité de l'école vers l'extérieur est évoquée par la directrice, les enseignants et les parents pour des raisons de sécurité mais également parce que l'équipe enseignante a la sensation d'être observée lors des activités scolaires.

D'un point de vue sécurité Mme Maguet nous précise que les forces de l'ordre souhaitent que l'entrée reste visible de l'extérieur car ça facilite leur intervention.

Par contre du point de vue des salles donnant sur le parc avec la possibilité d'être vu par des personnes extérieures la question sera posée par Mme Maguet à la mairie et il pourrait être envisagé d'occulter à hauteur des enfants (1m ?).

#### **8. Communication et rencontres parents/professeurs**

Les nouveaux parents ont été reçus par la directrice Mme Redjem Anissa en rendez-vous individuel en fin d'année scolaire 2023-2024. Les parents ont eu une réunion d'information en début d'année par classe et je me suis présentée en amont. La directrice est également passée dans chaque réunion pour rappeler les points administratifs liés à l'école.

L'enseignante peut demander un rendez-vous si nécessaire et les parents peuvent également prendre contact avec l'enseignante pour faire un point sur la scolarité de leur enfant.

Les temps d'accueils (à l'école mais au centre de loisirs également) ne doivent pas être utilisés pour faire un point sur la scolarité de l'enfant.

L'enseignante doit pouvoir rester concentrée sur la remise des élèves à la personne autorisée.

Si besoin la directrice est également disponible pour recevoir les parents : elle est dans le bureau les lundis et mardis ce qui facilite la prise de rendez-vous.

Les jeudis et vendredis elle est en charge d'une classe et ne peut pas répondre aux demandes ces jours-là.

Si c'est urgent, il faut envoyer un mail à l'école en stipulant l'objet de votre demande et elle reviendra vers les parents le plus vite possible.

La directrice rappelle que les enseignants doivent rester les premiers interlocuteurs lorsqu'il y a une interrogation ou lorsque l'enfant rencontre un problème au sein de l'école.

En plus des enseignants, la directrice et les représentants de parents d'élèves sont également à la disposition des parents.

La directrice appelle à la vigilance dans l'utilisation des groupes whatsapp car des propos peuvent être mal interprétés et des situations anodines peuvent prendre une trop grande ampleur.

Des rencontres régulières seront faites entre la directrice et les représentants de parents d'élèves. Des temps d'échanges conviviaux pourront être organisés également autour de thème avec les parents.

#### **9. Projets de classe / d'école**

Pour le projet d'école de cette année, l'axe principal concerne le climat scolaire. En effet, l'équipe pédagogique réfléchit et met en place des dispositifs pour que la cour de récréation retrouve un cadre serein de jeux et de dialogue entre pairs.

Nous constatons que les élèves règlent trop de conflits par la violence physique ou verbale. Ils connaissent les règles mais ne les mettent pas en application. Les enseignantes ont pris en main ce problème et deux fiches action sont en cours d'élaboration dans la classe et dans la cour pour que chaque élève adhère et devienne acteur de la vie collective de l'école.

La réflexion se porte sur l'élaboration des règles, les supports de jeu mis à leur disposition, un espace de jeux de construction, un espace de jeu sportif, des espaces plus calmes.

La directrice demande si l'école peut être dotée d'un nouveau jeu extérieur sur le revêtement vert qui se trouve dans la cour du bas.

Réponse de Mme Maguet : pour la mairie, l'installation de jeu fixe engendre des coûts très importants pour l'entretien. Il est préférable de réfléchir à des malles de jeux mobiles.

La directrice demande également s'il est possible de refaire les marquages des jeux au sol dans les deux cours car ils se sont effacés avec le temps. Mme Maguet nous informe que la directrice peut faire la demande au service technique selon la difficulté des tracés ils pourront peut-être refaire certains tracés. Si ce n'est pas possible, il faudra faire appel à une société extérieure, faire un devis et faire une demande de budget pour la réalisation du marquage pour l'année prochaine.

Pour la gestion des conflits, des enseignants expérimentent des tutorats pour faciliter le dialogue entre pairs.

Lors de la journée du harcèlement les enseignantes ont expérimenté également une nouvelle mascotte Nounah : c'est un dodo qui vit des événements et permet de débattre sur ces situations

avec les élèves en classe.

Exemple : Nounah est dans la cour de récréation et le bruit, les enfants qui courent peut engendrer du stress et de l'anxiété pour elle comme pour certains enfants.

Lorsque le projet d'école sera finalisé la directrice le présentera aux représentants des parents afin qu'ils puissent relayer l'information aux parents qui le souhaitent.

#### **10. Suivi des travaux**

La directrice a omis de faire le suivi des travaux au conseil d'école. Mais les soucis de fuite d'eau et de plomberie sont pris en charge régulièrement et rapidement par les services de la mairie. Il reste encore des soucis de fuites dans la salle de motricité et dans certaines pièces du centre de loisirs.

#### **11. Bilan de la coopérative 2023-2024**

Au 31 août le solde de la coopérative scolaire était de 4732,04 euros. Les dons de parents du premier semestre s'élèvent à 5 985 euros. Le montant total en début de cette année s'élève donc à 10 717, 04 euros.

Chaque classe sera dotée de plusieurs régies qui s'élèvent à 150 euros à chaque fois.

L'argent de la coopérative a déjà été utilisé pour payer quelques sorties et le spectacle de la troupe qui viendra le vendredi 13 décembre à l'école.

Les RPE soulèvent la question auprès de la mairie du budget alloué aux cars.

La directrice répond qu'elle a reçu le courrier où l'école avait la même dotation que l'année dernière. Le budget car alloué par la mairie pour notre école est de 4500 euros.

Mme Maguet complète en disant que la mairie a voulu conserver le budget de l'année précédente malgré des financements publics moins importants que l'année précédente.

Les parents voulaient savoir si chaque classe pourra faire une sortie. La directrice annonce que les cars seront utilisés selon les sorties demandées par les enseignantes que certaines classes partent ensemble ce qui réduit le budget, certaines partent en demi-journée et d'autres en journée complète. Chaque sortie a un coût différent et que s'il y a besoin la coopérative scolaire peut également financer le car si une classe ne peut pas partir.

#### **12. Dates des prochains conseils d'école**

- Conseil d'école n°2 : Jeudi 6 mars 2024 à 18 h
  - Conseil d'école n°3 : Lundi 16 juin à 18 h
- .....

**Secrétaire du conseil**

Mme Guetta Samantha

**Signature de la présidente du conseil**

Mme Delivet Stéphanie, Directrice